

OFFRE DE FORMATION

2026 / 2027

[WWW.UMONTPPELLIER.FR](http://WWW.UMONTPELLIER.FR)

PASS / LAS

ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ, MMOP K I



Les études de santé concernées sont les filières Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie et Sciences Infirmières (IFSI). On utilise souvent le sigle MMOPKI.

Concernant les filières Kinésithérapie et IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers), elles sont accessibles sous des conditions plus spécifiques qui sont détaillées en fin de document.

Les filières de santé MMOPKI sont des filières sélectives : le nombre de places en deuxième année est limité.

Les lycéens peuvent choisir entre plusieurs parcours qui leur permettront de candidater aux études de santé, après une, deux ou trois années de premier cycle en fonction des parcours choisis.

Le dispositif permet à l'étudiant en première année, qui échouerait à intégrer une filière santé lors de sa première candidature, de continuer dans un cursus Licence et s'il le désire de déposer une deuxième candidature à MMOP à partir de la deuxième ou troisième année de licence.

A l'université de Montpellier deux parcours de première année sont proposés dans Parcoursup : PASS et LAS1. Ils permettent, sous conditions, de candidater à MMOPKI dès cette première année.

L'inscription en PASS décompte obligatoirement une candidature. En LAS la candidature est à déposer par l'étudiant lorsqu'il le souhaite en LAS1,2 ou 3.

L'annulation de l'inscription en 1ère année de PASS ou de LAS1, formalisée avant le 30 septembre de l'année en cours, permet de conserver son droit à candidature en MMOP et ne décompte pas une des deux candidatures possibles (article R.631-1-1 du Code de l'éducation).

LE PARCOURS PASS (PARCOURS SPÉCIFIQUE ACCÈS SANTÉ)

Les enseignements de PASS sont essentiellement du domaine de la santé.

Ils sont constitués d'Unités d'Enseignement (UE) du domaine de santé représentant 49 ECTS auxquels s'ajoute, hors domaine santé, une UE d'anglais de 1 ECTS et d'UE disciplinaires dites UE de mineures disciplinaires comptant pour 10 ECTS. Soit, 60 ECTS au total pour valider l'année.

Il convient de souligner, parmi les 49 ECTS du domaine de santé, 12 ECTS constituant une UE santé commune et constituée de 3 Enseignements Constitutifs d'UE (ECUE) : physiologie humaine générale (PHG, 5 ECTS), Sciences Humaines et Sociales (SHS, 5 ECTS), Médicaments et produits de Santé (MAPS, 2 ECTS). La validation de chacun de ces ECUE est un prérequis obligatoire pour pouvoir être recevable à la candidature à MMOPKI.

Ainsi pour obtenir cette UE Santé Commune et valider le prérequis à une candidature MMOPKI, il est nécessaire d'obtenir chaque ECUE constitutive individuellement (10/20 à chacune).

Le principe des enseignements de mineures disciplinaires est d'assurer la poursuite d'étude en deuxième année de licence aux étudiants ayant validé leur année de PASS (acquisition des 60 ECTS) mais n'étant pas admis en MMOPKI. Ces étudiants pourront intégrer, après la PASS, la deuxième année de la licence correspondant aux mineures disciplinaires enseignées en PASS.

Point important, l'année de PASS ne peut réglementairement pas être redoublée, aucune dérogation n'est possible.

Au moment de l'étape Parcoursup, le lycéen qui choisit ce parcours devra dans un premier temps se déterminer entre PASS-Montpellier ou PASS-Nîmes (ce sont deux voeux différents).

Il devra ensuite choisir le sous voeu qui détermine l'option PASS qui sera sa mineure disciplinaire. Cette mineure disciplinaire ou

Libellé Parcoursup Option PASS	Dispensé sur les campus MONTPELLIER	Libellé Parcoursup Option PASS	Dispensé sur le campus NÎMES
PASS - Mécanique	Flahault	PASS - Mécanique	Nîmes
PASS - Physique/chimie	Flahault	PASS - Physique/chimie	Nîmes
PASS - Psycho	Flahault	PASS - Psycho	Nîmes
PASS - SV.T	Flahault	PASS - SV.T	Nîmes
PASS - Chimie	Arnaud de Villeneuve	PASS - Chimie	Nîmes
PASS - Droit	Arnaud de Villeneuve	PASS - Droit	Nîmes
PASS - Mathématique	Arnaud de Villeneuve	PASS - Mathématique	Nîmes
PASS - MIASHS	Arnaud de Villeneuve	PASS - MIASHS	Nîmes
PASS - Physique	Arnaud de Villeneuve	PASS - Physique	Nîmes
PASS - Economie	Arnaud de Villeneuve	PASS - Economie	Nîmes
PASS - EEA	Arnaud de Villeneuve	PASS - EEA	Nîmes

option est très importante car elle déterminera la licence accès santé 2ème année (LAS2) dans laquelle l'étudiant aura, de droit, une place, s'il n'intègre pas MMOPKI lors de sa première candidature en fin de première année PASS. PASS est constitué de 11 options, dont 5 d'entre elles sont regroupées en première année en un tronc commun (PCSI). Ainsi il existe 7 mineures disciplinaires : Droit, Économie, Sciences de la vie et de la terre (SVT), PCSI (Physique-chimie-sciences de l'ingénieur avec enseignements communs en première année aux options chimie, physique, physique-chimie, mécanique, EEA), et Mathématique et informatique appliqués aux Sciences Humaines et sociales (MIASHS).

LE PARCOURS LAS (LICENCE AVEC ACCÈS SANTÉ)

Miroir du système PASS, les enseignements majoritaires (la majeure disciplinaire) sont ceux de la licence considérée (droit, économie, mathématiques, physique etc.).

S'y ajoutent les enseignements du domaine de santé de plus petit volume, constituant « l'UE santé commune ». Cette UE est constituée de 3 Enseignements Constitutifs d'UE (ECUE) : physiologie humaine générale (PHG, 5 ECTS), Sciences Humaines et Sociales (SHS, 5 ECTS), Médicaments et produits de Santé (MAPS, 2 ECTS) qui sont enseignées de façon commune avec les étudiants de PASS.

L'acquisition de 12 ECTS de cette UE santé commune est un prérequis pour pouvoir être recevable à la candidature à MMOPK. Ainsi pour obtenir cette UE Santé Commune et valider le prérequis à une candidature MMOPK, il est nécessaire d'obtenir chaque ECUE constitutive individuellement (10/20 à chacune). Le parcours LAS est proposé à l'Université de Montpellier par des Facultés « non santé » et par des Universités partenaires n'ayant pas de Faculté de santé : Université Paul Valéry Montpellier 3 (UPVM3), Université de Perpignan via Domitia (UPVD), Université de Nîmes (UNîmes), CUFR de Mayotte.

LAS 1er année		
Université	Etudiants concernés	Parcours de formation
U. Montpellier		Droit - Option Santé Economie - Option Santé Sciences de la vie / Sciences de l' Environnement (SVSE) - Option Santé STAPS - Option Santé Physique, Chimie, Sciences de l'Ingénieur (PCSI) - Option Santé
U . Paul Valéry		Psychologie parcours - Accès Santé MIASHS parcours - Accès Santé
U. Nîmes	Réserve aux néo-entrants (Non autorisé aux réorientations de PASS et de LAS1 et aux redoublants de LAS1)	Droit - Option Santé Psychologie - Option Santé Sciences de la vie - Option santé
U. Perpignan		Droit - Accès Santé - site Perpignan Droit - Accès Santé - Antenne Narbonne Mathématiques - Accès santé Portail Darwin - Accès Santé Staps - Accès Santé - Antenne de Font Romeu Physique-Chimie - Accès Santé Economie et gestion - Accès Santé
CUFR Mayotte		Sciences de la Vie - Option Santé

AUTRE VOIE D'ACCÈS MMOP

Une autre voie d'accès à MMOP, minoritaire en nombre de places, est possible plus tard dans un cursus universitaire. Ce dispositif porte le nom de « Passerelle » et permet aux titulaires de certains titres ou diplômes, l'accès direct en 2ème ou 3ème année d'une des quatre filières du cursus santé en France (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie), sans avoir à valider la première année des études de santé ni à passer les épreuves d'accès MMOP.

Le droit de présenter une admission « Passerelle » est limité : nul ne peut bénéficier de plus de deux tentatives indépendamment du nombre de candidatures utilisée dans le système PASS/LAS

CHOISIR PLUTÔT PASS OU PLUTÔT LAS ?

Choisir en fonction de ses projets principaux et secondaires et de ses points forts au lycée.
La formation PASS est composée en majorité d'enseignement scientifiques du domaine de santé, alors que les enseignements de LAS correspondent en majorité au titre de la licence (droit, maths, SVT etc.) mais avec une UE santé commune qui est un enseignement scientifique.

Il est important, grâce au choix de la mineure disciplinaire pour PASS ou du domaine disciplinaire pour LAS que le lycéen et futur étudiant se détermine dans ses centres d'intérêt, qui seront une alternative de formation s'il devait ne pas réussir à intégrer MMOP.

PASS

- 80% d'enseignements dans le domaine de la santé dont plus de la moitié de sciences exactes (chimie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physique et biophysique, physiologie) mais aussi des SHS.
- 20% des enseignements de mineures disciplinaires dans un domaine non santé (correspondant aux LAS)

Choisir PASS si on a des qualités au lycée dans les matières scientifiques. Choisir les enseignements de mineure en PASS en fonction de ses autres projets en cas de non réussite à MMOPKI.

LAS

- 80% des enseignements majoritaires dans la thématique de la licence (droit, économie, STAPS, mathématiques, physique etc.)
- 20% des enseignements pour l'UE santé commune.

Pour la grande majorité des LAS1, la majeure disciplinaire représente 48 ECTS sur 60 et l'UE santé commune 12 ECTS.

Pour deux LAS1, STAPS Montpellier et Psychologie à Unîmes, la majeure porte l'ensemble des 60 ECTS de l'année, l'UE Santé Commune, 12 ECTS, étant en complément.

Choisir LAS si on a une appétence forte dans un des domaines proposés par les LAS, et que l'on pense être performant lors de l'examen. En effet une fois la validation de l'UE santé commune (obtention de la moyenne aux 3 ECUEs) et de l'année de Licence (obtention de 60 ECTS), le classement pour intégrer MMOPK ne se fera que sur les notes de l'UE santé commune et de la majeure disciplinaire du premier semestre.



Organisation pédagogique PASS et LAS



49 ECTS du domaine de Santé
= MAJEURE SANTÉ, dont 12 ECTS de l'UE
santé commune

+1 ECTS Anglais

10 ECTS = MINEURE
DISCIPLINAIRE

Ces options (choisies dans Parcoursup = sous-vœux)
permettent, en cas de non admission à MMOP mais
avec validation de l'année de PASS une poursuite
d'étude dans les LAS2 correspondantes



48 ECTS du domaine de la licence
= MAJEURE DISCIPLINAIRE

12 ECTS du domaine de Santé
= UE santé commune

Font partie des conditions pour
accéder à la procédure d'admission

PASS : LE PROGRAMME DES UE SANTÉ



SEMESTRE 1

UE	libellé	Volume horaire (CM)	volume horaire (ED)
UE SC	UE Santé Commune	96	16
	ECUE Physiologie humaine générale	32	8
	ECUE Sciences Humaines et Sociales <i>Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé</i>	44	4
	ECUE Médicaments et autres produits de santé <i>Cycle de vie du médicament et du dispositif médical</i>	20	4
UE1	Chimie-Biochimie	32	18
UE2	Génomé-génétique	14	8
UE3	Cellules et tissus	34	22
UE10	Anglais	4	0

SEMESTRE 2

UE	libellé	Volume horaire CM	Volume horaire ED
UE4	Physiologie humaine <i>Adaptations physiologiques</i>	16	4
UE5	Sciences Humaines et Sociales <i>Le vivant et les normes</i>	16	4
UE6	Médicaments et autres produits de santé <i>Bases chimiques en santé</i>	7	8
UE7	Physique et biophysique	35	28
UE8	Biostatistiques et épidémiologie	14	6
UE9	Massif crano-facial : structures et fonctions	17	1
UE11	Module préparatoire au second groupe d'épreuves	4	4
UE12	Découverte des métiers de santé (dématérialisé)	4	0

UE Santé Commune

commune à toutes les LAS et à PASS : *comporte 3 ECUEs*

ECUE Sciences Humaines et Sociales (SHS) (5 ECTS)

Institutions de la santé ; Socio-histoire de la santé

ECUE Physiologie Humaine Générale (PHG) (5 ECTS)

ECUE Médicaments et Autres Produits de Santé (MAPS) (2 ECTS)

cycle de vie du médicament et du dispositif médical

pour valider l'UE Santé Commune

il faut obtenir la moyenne à chacune des 3 ECUEs
(il n'y a pas de compensation entre les ECUEs)

cette validation permet d'acquérir 12 ECTS du domaine de santé, un des prérequis nécessaires à la recevabilité de la candidature en MMOP

pour la validation de l'année de PASS ou de LAS, les 3 ECUEs peuvent se compenser entre elles : c'est le cas pour PASS. pour les LAS, voir les MCC de chaque licence

LES CANDIDATURES POSSIBLES SELON LE PARCOURS PASS/LAS



L'accès aux études de santé

Les parcours possibles



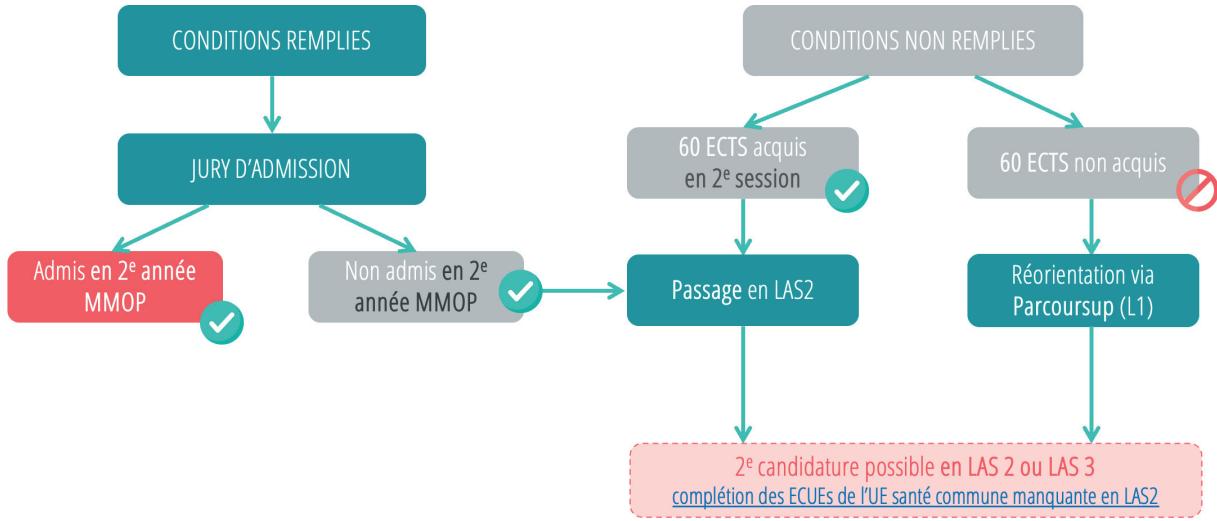
PASS



Conditions de recevabilité : 60 ECTS en session initiale, dont 12 ECTS de Santé portée par l'UE santé commune)

! *Candidature toujours décomptée, même si pas de recevabilité*

! *PAS de redoublement en PASS (pas de dérogation)*



L'accès aux études de santé

Les parcours possibles :



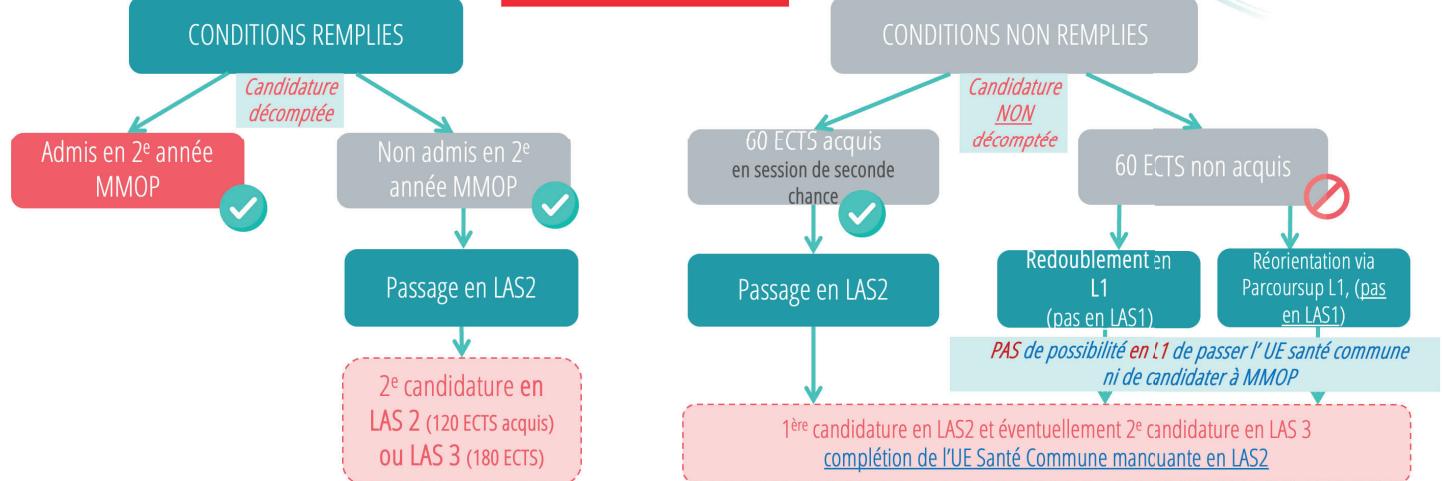
Utilisation d'une candidature uniquement si candidature déposée et si conditions remplies



Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en première session,
dont 12 ECTS de l'UE Santé Commune



Si candidature déposée



N.B. : en LAS, la candidature n'est pas décomptée si elle n'est pas recevable, c'est-à-dire si l'étudiant n'a pas :

- déposé sa candidature
- acquis l'UE Santé Commune (12 ECTS) en évaluation initiale (session 1 / première chance, hors rattrapage)
- validé son année en évaluation initiale (session 1 / première chance, hors rattrapage)
- déposé les 3 pièces constituant le dossier de candidature

L'APRES-PASS : POURSUITE EN LAS 2



option parcoursup (Universités) poursuite en LAS2	mineure disciplinaire	UE	ECUE	ECTS	vol H CM/ED
Droit (UM, Unîmes, UPVD)	Droit	UE Introduction au Droit privé		4	28
		UE Introduction au Droit public		4	28
		UE Introduction historique au Droit		2	24
Economie (UM, UPVD (eco-gestion))	Economie	Microéconomie		4	30
		Macroéconomie		4	30
		Problèmes économiques contemporains		2	20
Psychologie (UPV, Unîmes)	Psychologie	Psychologie	Introduction en psychologie sociale	2	120
			Introduction en psychologie clinique	2	
			Introduction en psychologie cognitive	2	
			introduction en psychologie du développement	2	
			Origines, Actualités et devenir de la psychologie	2	
Mathématiques (UPVD)	Mathématiques	mathématiques fondamentales		5	30/30
		mathématiques appliquées		5	30/30
MIASHS (UPV)	MIASHS	Introduction à la programmation : Python		4	
		Analyse mathématique		6	50
EEA (UM)	PCSI	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
Mécanique (UM)					
Physique (UM)		Physique avancée pour la réorientation		5	21+3
Physique chimie (UM, UPVD)					
Chimie (UM, UPVD)	SV.T	Outils mathématiques pour les sciences		5	12+6
SV.T (UPVD, Unîmes)		Sciences de l'environnement		2,5	24
		Ouverture en Sciences de la Vie		2,5	24



MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION EN KINÉSITHÉRAPIE



5 voies d'accès

Deux instituts : Montpellier (privé), Perpignan (public) avec% différent pour chaque voie d'accès
Différence de frais d'inscription

PASS

Recevabilité : Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et les 12 ECTS UE santé commune

Choix possible en fonction du classement des étudiants :

Note à l'écrit sur les UE constitutives de l'année et coeficientées (barème identique pour MMOPKI): 75 %
Note d'oral de 2 épreuves : 25 %

LAS1

Recevabilité : Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et les 12 ECTS UE santé commune

Choix possible en fonction du classement des étudiants :

- Note à l'écrit d'interclassement basé sur la moyenne centrée réduite du semestre 1 : 75 %
- Note d'oral de 2 épreuves : 25%

LAS2

Uniquement en Seconde candidature des PASS ou LAS1

Recevabilité : Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont/et validation des 12 ECTS UE santé commune

Choix possible en fonction du classement des étudiants :

- Note à l'écrit d'interclassement basé sur la moyenne centrée réduite du semestre 1 : 75 %
- Note d'oral de 2 épreuves : 25%

LICENCES OPTION KINÉ (LAK) AVEC 2 CANDIDATURES POSSIBLES (LAK1 ET LAK2)

Recevabilité : Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale

Choix possible en fonction du classement des étudiants :

Note à l'écrit sur les UE constitutives de l'année et coeficientées : 100 %

Ces licences ne permettent pas de candidater à MMOP, ce ne sont pas des LAS STAPS ou Fac de Sciences (SVSE et PCSI)

MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION EN IFSI (INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS)



Les candidatures se font du 1er au 31 mars, en même temps et au même titre que les candidatures **MMOPK**.

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DE CANDIDATURE

Tout étudiant inscrit en PASS peut présenter une candidature pour intégrer une deuxième année d'études en soins infirmiers dans un des IFSI du Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) IFSI Publics-Privés du Languedoc-Roussillon.

L'étudiant PASS doit satisfaire aux conditions suivantes au titre de l'année de son inscription en PASS:

- Avoir validé l'année de PASS à l'évaluation initiale, en obtenant 60 ECTS soit une moyenne générale (=10/20) avec compensation des UE de l'année;
- Avoir validé **l'UE Santé Commune comptant pour 12 ECTS** constituée de 3 éléments constitutifs d'UE (ECUE). Chaque ECUE doit être acquis individuellement (=10/20)
- Avoir déposé une candidature dans au moins une filière IFSI au titre de l'année universitaire en cours.

SCUIO-IP

SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

.....

Site Centre-ville

Droit & Science Politique - Économie - Institut Montpellier Management - IPAG
Médecine - Odontologie - Pharmacie - Maïeutique - STAPS

5 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 Montpellier Cedex 2
Tel. 04 34 43 32 33

.....

Site Nord - Triolet

Faculté des Sciences - Faculté d'Éducation - IAE - Polytech -
Instituts Universitaires de Technologies (IUT) : Montpellier-Sète, Béziers, Nîmes

Place Eugène Bataillon
Bât. 8 RDC de la BU
34095 Montpellier Cedex 5
Tel. 04 67 14 30 61



UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

UFR MÉDECINE

Montpellier

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 35 00

Nîmes

186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 02 81 81

DÉPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE / SAGE-FEMME

Montpellier

UFR Médecine

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 36 45 ou 36 46

Nîmes

UFR Médecine - 186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 68 69 27 / 28

UFR ODONTOLOGIE

545 avenue du Professeur Jean-Louis Viala - 34193 Montpellier cedex 5
Tel. 04 67 10 44 70

UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

15 avenue Charles Flahault - BP 14491 - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 11 75 93 00

WWW.UMONTPELLIER.FR